

PROJET D'ETABLISSEMENT DES MICRO-CRECHES DU PAYS DE BLAIN

SOMMAIRE

1. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT	3
1. Gestionnaire	3
2. Statut	3
3. Nom et adresse des structures	3
4. Caractéristiques de la structure :	3
2. PROJET SOCIAL.....	4
1. Caractéristiques de la population sur Pays de Blain et des modes d'accueil des jeunes enfants en 2017.....	4
2. Politique Petite Enfance du Pays de Blain en 2010 :.....	4
3. Etude de besoins réalisée en 2010: analyse des questionnaires.....	5
4. Evolutions des besoins au 30 novembre 2020.....	6
3. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES.....	7
1. Age des enfants accueillis :.....	7
2. Ouverture de la structure :.....	7
3. Amplitude horaire d'ouverture et modulation de la capacité d'accueil :.....	7
4. Modulation de la capacité d'accueil :	7
5. Types d'accueil proposés :.....	8
a. Accueil avec contrat.....	8

b.	Accueil sans contrat (accueil occasionnel).....	8
6.	Accueil d'un enfant ou d'un parent porteur d'un handicap :	8
4.	L'EQUIPE EDUCATIVE	9
1.	L'équipe de professionnels au sein de chaque micro-crèche	9
2.	Gestion d'équipe	9
3.	Place des parents:	10
4.	Le rôle des élus.....	10
5.	EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT.....	11
1.	Évaluation qualitative :.....	11
2.	Evaluation quantitative :	11
6.	PROJET EDUCATIF	11
1.	Définition et place du projet dans le fonctionnement des structures.....	11
a.	Favoriser l'épanouissement de tous au niveau du territoire	13
b.	Valoriser et conforter les services existants	13
c.	Coordonner et harmoniser les différentes structures du territoire.....	13
d.	Adapter les services aux besoins du territoire.....	13
e.	Partager des valeurs éducatives communes	13
f.	Conforter et valoriser la place et le rôle éducatif de chacun	13
2.	Favoriser l'échange, l'expression et l'information :	14
a.	de réunions d'équipe.....	14
b.	d'écrits.....	14
c.	d'écoute d'autrui :	14
3.	Permettre l'implication de chaque acteur local.....	14
a.	Place de l'équipe de professionnels :	14
b.	Place de l'enfant.....	14
c.	Place des parents.....	15
4.	Participer à l'investissement et l'expérimentation des jeunes enfants.....	15
5.	Initier au développement durable	15
7.	PRESENTATION DES ESPACES DE VIE DES MICRO-CRECHES	16
1.	La micro-crèche « La Claire Fontaine » de Bouvron	16
2.	La micro-crèche « Pirouette-Cacahuète » de La Chevallerai.....	17
3.	La micro-crèche « La Ronde des Lutins » de Le Gâvre	18
ANNEXE 1	19
ANNEXE 2	21
ANNEXE 3	22

1. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

1. Gestionnaire

Communauté de Communes de la Région de Blain
1, avenue de la Gare BP29
44130 Blain
Tel : 02 40 79 09 92
Mèl : accueil@cc-regionblain.fr

2. Statut

Collectivité territoriale -EPCI

3. Nom et adresse des structures

Micro-crèche « La Claire Fontaine »
23 rue Louis Guihot
44130 BOUVRON
☎ : 02.40.54.51.41
@ : laclairefontaine@cc-regionblain.fr

Micro-crèche « Pirouette-Cacahuète »
7 rue du Calvaire
44810 LA CHEVALLERAI
☎ : 02.40.51.89.21
@ : pirouettecacahuete@cc-regionblain.fr

Micro-crèche « La Ronde des Lutins »
Impasse du Muguet
44130 LE GÂVRE
☎ : 02.40.87.27.41
@ : pirouettecacahuete@cc-regionblain.fr

4. Caractéristiques de la structure :

Une micro-crèche est une structure d'accueil collective accueillant régulièrement ou occasionnellement 10 enfants, encadrés par des professionnels de la petite enfance. La micro-crèche de Bouvron a ouvert en octobre 2010, celle de la Chevallerais en avril 2012 et enfin celle de Le Gâvre a ouvert le 12 janvier 2015.

La directrice de ces 3 micro-crèches en poste est une Educatrice de Jeunes Enfants.

2. PROJET SOCIAL

1. Caractéristiques de la population sur Pays de Blain et des modes d'accueil des jeunes enfants en 2017

La Communauté de Communes de la Région de Blain regroupe 4 communes : Blain, Bouvron, Le Gâvre, La Chevallerai.

La population totale du Pays de Blain est de **16212** habitants en 2017.

- Blain : 9 793 habitants (recensement 2017) soit +280 (2013)
- Bouvron : 3115 habitants (recensement 2017) soit +97 (2013)
- Le Gâvre : 1 796 habitants (recensement 2017) soit +78 (2013)
- La Chevallerai : 1 508 habitants (recensement 2017) soit + 41 (2013)

Sur le secteur du Pays de Blain, un important réseau de 156 assistants maternels est en place malgré une baisse du nombre depuis 6 ans, ce qui représente 575 agréments en 2020.

A ce jour, le territoire dispose de trois micro-crèches et d'un multi-accueil situé sur la commune de Blain. Cela correspond alors à 4 places pour 1000 habitants, la moyenne nationale étant de 5,8 places pour 1000 habitants.

Le besoin en accueil collectif semble donc réel sur le territoire.

2. Politique Petite Enfance du Pays de Blain en 2010 :

Le Pays de Blain souhaitait répondre à la demande grandissante des familles qui recherchaient un mode de garde, en couvrant le territoire avec des structures dans chaque commune. L'objectif étant de proposer rapidement 30 places supplémentaires d'accueil collectif, avec l'ouverture de 3 micro-crèches. Additionnées aux 30 places du multi accueil, le Pays de Blain était en mesure de proposer 60 places d'accueil collectif en 2015. Le recrutement du personnel éducatif permet d'étoffer le service petite enfance déjà en place.

Les objectifs étaient d'essayer de proposer un projet d'établissement adapté aux conditions de vie des familles (horaires, temps partiels ...) et de faire la priorité à la qualité de l'accueil de l'enfant en proposant un lieu de socialisation, éducatif et d'apprentissages des règles de la vie en société.

L'ouverture des micro-crèches permet aussi de tisser du lien social dans les communes où elles sont implantées par le biais des partenariats qui sont ou pourront être mis en place.

3. Etude de besoins réalisée en 2010: analyse des questionnaires

Afin de connaître les besoins des familles en matière de modes de garde, le Service Petite Enfance de la CCRB (Communauté de Communes de la Région de Blain) a transmis et mis à disposition des familles un questionnaire, avant l'ouverture de la première micro-crèche.

Ce questionnaire¹ visait notamment à savoir quelles étaient les attentes des parents vis-à-vis des futures micro-crèches et orientait ainsi le projet d'établissement.

23 questionnaires nous sont revenus. En voici les résultats (en haut le nombre de familles réelles et en bas les pourcentages rapportés aux 23 réponses, sachant que toutes les familles n'ont pas répondu à l'ensemble du questionnaire) :

Commune de résidence :

	Blain	Bouvron	La Chevallerais	Le Gâvre	Hors CCRB
Nombre de famille ayant répondues	7	9	4	2	1
Sur la base des 23 questionnaires	30 %	39 %	17 %	9 %	4 %

Agés des enfants :

Familles ayant...	Au moins 1 enfant de moins de 3 ans	Au moins 1 enfant de plus de 3 ans	Pas d'enfant mais qui vont en avoir en 2010
Nombre de famille ayant répondues	17	6	6
Sur la base des 23 questionnaires	74 %	26 %	26 %

Modes de garde :

Familles ayant...	Un mode de garde	Pas de mode de garde
Nombre de famille ayant répondues	18	5
Sur la base des 23 questionnaires	78 %	22 %
	Dont 90 % assistants maternels Et 10 % multi accueil	

Lieu de recherche du mode de garde :

Familles recherchant un mode de garde pour 2010	A Blain	A Bouvron	A la Chevallerais	Au Gâvre
Nombre de famille ayant répondues	9	4	4	2
Sur la base des 23 questionnaires	39 %	17 %	17 %	9 %

¹ Cf questionnaire en annexe 1

Familles intéressées par un accueil en micro-crèche :

Familles intéressées par un accueil en micro-crèche	Pour 2010	Pour 2011
17	8	4
74 %	47%	24%

Familles souhaitant faire une pré inscription en micro-crèche
10
43%

Besoins des familles en matière de mode de garde :

Familles ayant besoin d'un accueil le :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	17	17	15	17	17	1
	74 %	74 %	65 %	74 %	74 %	4 %

Familles souhaitant un accueil supérieur à 8h30-18h30	Le matin avant 7h	Le matin à partir de 7h	Le matin à partir de 7h30	Le soir jusqu'à 19h	Le soir jusqu'à 19h30	Le soir jusqu'à 20h
17	2	3	6	6	4	1
74 %	9%	13%	26%	26%	17%	4%

Familles ayant besoin de contrats à ...	Jours fixes	Jours variables
	10	7
	43%	30%

4. Evolutions des besoins au 30 novembre 2020

Etats préinscriptions	Bouvron	La Chevallerai	Le Gâvre
2018	21	16	10
2019	20	20	7
2020	15	4	7
2021	6	9	6

3. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

1. Age des enfants accueillis :

Les micro-crèches accueillent chacune 10 enfants de 0 à 4 ans, avec une priorité donnée aux enfants de moins de 3 ans et du Pays de Blain, la structure, le mobilier et les jeux étant davantage adaptés à ce public.

Néanmoins s'il y a des places vacantes le mercredi ou les vacances scolaires pendant lesquelles la structure reste ouverte, des périscolaires pourront être accueillis (jusqu'à la date anniversaire de leur 4 ans).

2. Ouverture de la structure :

Les structures sont fermées 5 semaines dans l'année, sur les périodes de vacances scolaires. Les dates exactes de fermetures annuelles sont communiquées à chaque rentrée scolaire aux parents.

Des fermetures exceptionnelles peuvent avoir lieu (formations de 3 jours en continuité de la fermeture d'Août, journée pédagogique sur 3 vendredis/an et 1 lundi veille de vacances...), les parents en sont informés à l'avance.

3. Amplitude horaire d'ouverture et modulation de la capacité d'accueil :

Les micro-crèches sont ouvertes de 7h30 à 19h. Les parents doivent prévoir un temps de transmissions, et donc venir au plus tard à 18h50 chercher leur enfant.

4. Modulation de la capacité d'accueil :

Tranche horaire	7h30-8h30	8h30- 18h00	18h00-19h
Nombre d'enfants accueillis	3	10	3

2 agents sont présents aux ouvertures et fermetures, 1 en accueil des enfants et leur famille et 1 responsable du ménage la première et dernière ½ heure de la journée.

5. Types d'accueil proposés :

a. Accueil avec contrat

- *à planning régulier* : accueil sur un ou plusieurs jours et horaires fixes.
- *accueil occasionnel réservé* : accueil avec un volume horaire par période.

b. Accueil sans contrat (accueil occasionnel)

La réservation est obligatoire. Elle s'effectue au plus tôt 15 jours avant la date d'accueil souhaitée et au plus tard la veille. Toute heure commencée est due.

Aucun accueil ne pourra être effectué sans rencontre préalable avec le référent technique, réalisation du dossier d'inscription et période d'adaptation.

6. Accueil d'un enfant ou d'un parent porteur d'un handicap :

Tout parent porteur d'un handicap doit pouvoir accompagner son enfant dans les micro crèches.

Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place avec la collaboration du médecin pour permettre l'accueil de tout enfant porteur d'un handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant une attention particulière.

Ce protocole fera l'objet d'une évaluation régulière pour être adapté si nécessaire.

Dans le cas où les moyens matériels humains ne permettraient pas un accueil de l'enfant dans des conditions satisfaisantes, la collectivité se réserve le droit de refuser l'admission de l'enfant.

4. L'EQUIPE EDUCATIVE

L'équipe éducative est composée de 3 partenaires : les professionnels, les parents et les élus, chacun ayant une place bien définie au sein de la structure et son organisation.

1. L'équipe de professionnels au sein de chaque micro-crèche

Elle est composée de 4 professionnels dont 1 Auxiliaire de Puériculture et 3 agents petite enfance, titulaires du CAP Petite Enfance. Cette équipe est encadrée par une directrice, Educatrice de Jeunes Enfants, Directrice commune aux 3 MC.

L'auxiliaire de puériculture est l'interlocuteur privilégié de la directrice, celle-ci n'étant pas présente dans la structure au quotidien.

Personnel	Diplôme/qualification	Temps de travail
Directrice	Educateur de Jeunes Enfants	39h
Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de Puériculture	35 h
Agent petite enfance	CAP Petite Enfance	35 h
Agent petite enfance	CAP Petite Enfance	35 h
Agent petite enfance	CAP Petite Enfance	35 h

Fiche de poste directrice : annexe 2

Fiche de poste auxiliaire de puériculture : annexe 3

Fiche de poste agent petite enfance : annexe 4

2. Gestion d'équipe

Des réunions d'équipe hebdomadaires sont organisées par la directrice. Elles permettent d'aborder :

- des points organisationnels
- des observations, réflexions, questionnements concernant les enfants accueillis
- la mise en adéquation du projet pédagogique
- l'analyse de la pratique

Des réunions avec l'ensemble des 3 équipes ont lieu soit le lundi soir des vacances scolaires d'été ou les vendredis après-midi veille de vacances scolaires pour aborder des réflexions pédagogiques, des points d'organisation du service,...

Des réunions mensuels avec les 3 auxiliaires de puériculture

Des réunions bi-mensuelles, un mardi soir tous les 2 mois entre l'équipe de chaque MC et la directrice, en dehors de la présence des enfants.

Des groupes de travail avec les agents CAP PE des 3 micro-crèches sur des sujets pédagogiques

Des entretiens individuels avec la directrice sont organisés régulièrement en plus de l'entretien professionnel annuel.

Le personnel a la possibilité d'effectuer des formations, suivant un plan de formation, et après accord du Pays de Blain. Formations collectives et individuelles.

Une journée de cohésion est programmée avant les réouvertures des structures fin Août.

3. Place des parents:

Le parent sera toujours placé comme premier éducateur de son enfant. C'est lui qui prend les décisions qui lui semblent être les plus adaptées aux besoins de son enfant. L'équipe se devra donc de respecter ses choix et ses demandes, s'ils ne vont pas à l'encontre du projet pédagogique et de la vie en collectivité.

Des moyens de communication seront développés pour sensibiliser les parents à ce que vivent leurs enfants au sein de la structure et ils seront invités à participer à la vie de la micro-crèche (panneaux photos, vidéo, organisation de goûters pour les temps forts de l'année, proposition de réunions à thème, propositions de sondage sur des sujets éducatifs...).

Les professionnels pourront s'appuyer sur les remarques et observations que les parents pourront émettre sur la qualité d'accueil, pour travailler le projet pédagogique.

4. Le rôle des élus

Les élus de la Commission « Animations et Solidarités Territoriales » déterminent les orientations politiques au sein de la collectivité en matière d'éducation sur le territoire. Le projet d'établissement, le projet éducatif et le règlement de fonctionnement des micro-crèches découlent de ces orientations. Les élus sont régulièrement informés de la vie de la structure et prennent les décisions qui s'imposent pour le bon fonctionnement de celle-ci. Leurs visites sur place et leurs remarques permettront aux professionnels d'ajuster leur projet de fonctionnement.

5. EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

1. Évaluation qualitative :

L'évaluation qualitative s'effectue grâce :

- au rapport annuel d'activités, c'est-à-dire le bilan des actions menées au cours de l'année
- aux entretiens annuels du personnel avec un responsable de service du Pays de Blain: évaluation de l'action de chaque professionnel par rapport à son profil de poste et aux objectifs qui lui avaient été fixés. Remontées des ressentis, attentes et propositions pour l'année à venir.

2. Evaluation quantitative :

L'évaluation quantitative s'effectue grâce :

- au rapport financier de l'année
- aux bilans intermédiaires et final de la CAF
- à l'élaboration du budget prévisionnel pour l'année à venir

6. PROJET EDUCATIF

1. Définition et place du projet dans le fonctionnement des structures

Un projet émane d'une volonté de plusieurs personnes à partager ensemble des valeurs, des réalisations ou des actions, par le biais d'objectifs communs, et de l'évaluation de son suivi et/ou aboutissement.

Le projet éducatif est un écrit obligatoire dans une structure d'accueil collective (décret 1er Août 2000) qui oriente les grandes lignes de la pédagogie mise en place. Il expose la vie institutionnelle et ses valeurs, dont découlent le fonctionnement et les pratiques professionnelles. Il définit les grands points sur lesquels l'ensemble de l'équipe travaillera pour élaborer le projet pédagogique.

Le Projet Educatif Global (PEG) élaboré en 2016 a été réalisé de concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs locaux et institutionnels du territoire. Le PEG est une véritable volonté d'éducation partagée qui vise à harmoniser l'ensemble des dispositifs et fixe les orientations et objectifs éducatifs du territoire. Les principes retenus sont :

OBJECTIFS du PEG 2016	ACTIONS*
Promouvoir et valoriser l'engagement des 6 à 30 ans	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser la réussite et l'épanouissement de tous sur le territoire ○ Améliorer la mobilité des jeunes ○ Considérer « le jeune » comme acteur
<p>Développer les services et les équipements de proximités : <i>Les structures concernées dans cette orientation sont : Les collectivités, les établissements scolaires, les services petite enfance, enfance et jeunesse, les associations...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Valoriser et conforter les services existants ○ Coordonner et harmoniser les différentes structures du territoire <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser le rapprochement des structures ● Mutualiser les services et les moyens ● Mener une réflexion commune sur le fonctionnement des ALSH, APS et TAP ○ Adapter les services aux besoins du territoire <ul style="list-style-type: none"> ● Adapter les fonctionnements des services aux besoins des publics ● Favoriser la parole des 3 à 30 ans
Développer l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture pour tous	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser l'accès à l'information ○ Favoriser l'accès aux loisirs, aux sports et culturels pour tous ○ Promouvoir les activités sportives et les équipements ○ Promouvoir les activités de loisirs et culturelles
Mobiliser le secteur associatif et les établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ Permettre une meilleure lisibilité des actions ○ Favoriser l'interconnaissance ○ Sensibiliser et valoriser le rôle éducatif des associations ○ Susciter l'intérêt des établissements scolaires sur la cohérence éducative du territoire
Favoriser le mieux vivre ensemble et la démarche citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> ○ Partager des valeurs éducatives communes <ul style="list-style-type: none"> ● Permettre aux acteurs éducatifs du territoire de mener des réflexions éducatives concertées et cohérentes ● Coordonner des temps d'échanges ● Encourager les liens partenariaux sur le territoire ○ Conforter et valoriser la place et le rôle éducatif de chacun <ul style="list-style-type: none"> ● Permettre une continuité dans le parcours de vie du jeune ● Sensibiliser les acteurs sur leur rôle éducatif

*La mise en œuvre et l'adaptation de certaines actions du PEG (vert) au niveau des micro-crèches se traduit sous les formes suivantes :

a. Favoriser l'épanouissement de tous au niveau du territoire

Rencontres intergénérationnels avec les EHPAD

Rencontre et partage entre les différentes institutions (passerelle/école, Alsh)

Créer du lien entre les familles à travers les temps de rencontres festifs et/ou informatifs.

Promouvoir les associations du territoire qui proposent des actions envers les familles (Tempo, Ca parent cacahuète, Sessad ...)

b. Valoriser et conforter les services existants

Création de brochure descriptive des structures Petite Enfance au niveau du territoire

Communication sur les actions développées par les micro-crèches au niveau local, mais aussi au niveau du territoire

Communication sur les supports média réseaux sociaux

Communication sur des services périphériques (LAEP, multi-accueil,..)

c. Coordonner et harmoniser les différentes structures du territoire

Coordination des micro-crèches au sein d'un pôle petite enfance à l'échelle du territoire avec une seule directrice commune aux 3 structures

Harmonisation des pratiques des différentes équipes Micro-Crèche au moyen de réunions pédagogiques, de concertation, de projet commun

Harmonisation des actions avec le Relais Petite Enfance et le multi-accueil

Favoriser l'interaction commune d'éventuels intervenants (sophrologie, école de musique, fil enchanté,...)

d. Adapter les services aux besoins du territoire

Enquête auprès des familles sur les besoins d'accueil sur des ponts, vacances,...

Adapter les ouvertures de structure selon le taux prévisionnel de remplissage sur des périodes précises comme des ponts, ou petites vacances

Proposer un accueil dans une autre structure en cas de fermeture ponctuelle

Réflexion sur l'ouverture annuelle en période de vacances

e. Partager des valeurs éducatives communes

Réalisation de projets communs (semaine nationale Petite Enfance, boîtes de Noël pour les EHPAD,...)

Echange entre la MC du Gâvre et les assistantes maternelles : matinées de rencontres régulières.

Questionnement pédagogique grâce à des groupes de travail réunissant les 3 MC sur des thèmes précis répondant aux interrogations des équipes et des familles.

Projet de formation commune entre structure

Echanges avec les ALSH, école dans le cadre de l'accueil d'enfant reconnu handicap

f. Conforter et valoriser la place et le rôle éducatif de chacun

Présentation du règlement de fonctionnement et projet pédagogique

Réunion d'informations avec les parents d'informations, de partage

Valoriser et accompagner le rôle des parents dans le quotidien de leur enfant avec les agents des micro-crèches, leur participation à ce qui se vit

Equipe à l'écoute des parents et disponibilité

Soutien à la parentalité avec des soirées proposées par le RPE

2. Favoriser l'échange, l'expression et l'information :

Différents moyens de communication sont mis en place, sous la forme :

a. de réunions d'équipe

Alternance de réunions portant sur les enfants ou sur le projet de fonctionnement.

b. d'écrits

Transmissions journalières avec les parents

Transmissions de suivi des soins entre agents

Comptes-rendus de réunions d'équipe

c. d'écoute d'autrui :

De l'enfant, du parent, d'un membre de l'équipe, d'un stagiaire, de la hiérarchie ou d'un partenaire.

3. Permettre l'implication de chaque acteur local

Le souhait au sein du Pays de Blain est que tous les acteurs qui fréquenteront les micro-crèches se sentent accueillis et impliqués dans la vie de la structure, chacun à son niveau.

a. Place de l'équipe de professionnels :

Les agents doivent bien entendu être au maximum investis dans la vie de la structure et témoigner d'une cohérence de travail. Cela passe d'une part par le respect de grandes valeurs humaines tels que :

*Le respect: respecter l'autre, adulte comme enfant. Respect de la personne dans sa différence, ses rythmes, son corps...

*L'équité: forme de justice fondée sur la reconnaissance des droits de chacun. Pas une justice au sens strict mais une juste mesure, un équilibre à appliquer à ses actions.

*L'empathie: être objectif dans la compréhension des ressentis de l'autre, sans faire entrer en ligne de compte d'affectif et de jugement moral.

*L'écoute: créer un environnement relationnel dans lequel l'autre se sent en confiance d'avoir une parole libre, et être disponible pour recevoir cette parole.

*La tolérance: en accueillant chacun pour ce qu'il est, tel qu'il est sans différence de traitement ni jugement de valeurs.

L'équipe de professionnels doit être le relais éducatif des parents pendant le temps où l'enfant est accueilli à la micro-crèche, sans toutefois se substituer à eux.

b. Place de l'enfant

L'enfant, par le biais de ses besoins vitaux, de ses besoins en motricité, demande à l'équipe d'être attentive à l'aménagement de l'espace, au matériel choisi afin de répondre au mieux aux demandes et sollicitations de ce jeune public. L'équipe veille à adapter ses moyens, son fonctionnement selon les situations, individuelles ou collectives.

c. Place des parents

Les parents, parce qu'ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants pourront connaître la journée de celui-ci pendant leur absence, solliciter l'équipe, lui faire part de leurs interrogations...

L'équipe est en attente des retours ou propositions des parents afin d'être toujours dans une dynamique de réflexion et d'amélioration de la qualité d'accueil.

Ils pourront être sollicités pour participer à d'éventuelles animations, à des moments festifs ou lors de recherche de matériel pour des activités...

4. Participer à l'investissement et l'expérimentation des jeunes enfants

L'autonomie motrice des enfants

Chaque enfant, à son rythme, va faire ses propres expériences motrices et ce tout au long de sa vie. Cette visée de l'autonomie est inhérente à son rôle de jeune enfant. Il suffit de lui donner les moyens d'y répondre, sous diverses formes.

L'expérimentation

L'expérimentation est indispensable au bon développement de l'enfant, dans un cadre adapté et sécurisant. L'enfant teste les limites, prend des risques. L'adulte doit respecter cette prise de risque en ayant une présence vigilante.

- **L'observation professionnelle,**
- **La motricité libre et la valorisation du jeu libre,**
- **Cultiver l'estime de soi des enfants ...**

5. Initier au développement durable

Par le biais de :

- ***choix de produits d'entretien d'origine naturelle et biodégradables***
- ***Tri sélectif***
- ***fabrication de jeux à partir de matériaux de récupération : attention aux normes : proposition d'activités plutôt ?***
- ***installation de composteurs***

7. PRESENTATION DES ESPACES DE VIE DES MICRO-CRECHES

1. La micro-crèche « La Claire Fontaine » de Bouvron

Est située dans une maison à étage rue Louis Guihot dans le centre bourg de Bouvron. Ce bâtiment abrite également un cabinet d'infirmières.

La micro-crèche dispose d'environ 100 m² habitables, répartis au niveau du rez-de-chaussée, les espaces de vie étant organisés comme suit:



Au rez-de-chaussée	A l'étage	Extérieur
1 hall d'accueil (8,10 m ²)	2 pièces (16,40 m ² et 13,35 m ²)	1 espace clos (335 m ²) dont une terrasse
1 bureau (8,35 m ²)	1 salle du personnel (6,30 m ²)	
2 salles d'activités (18,20 m ² et 12 m ²) reliée entre elles par une ouverture dans la cloison	2 WC (homme et femme) de 1,95 m ² et 1,90 m ²	
1 cuisine (6.80 m ²)	1 rangement : 9,50 m ²	
1 salle de change (3.72 m ²)	2 chambres (13.15 m ²)	
1 WC (3.27 m ²)		

2. La micro-crèche « Pirouette-Cacahuète » de La Chevallerais

La structure est située proche du centre bourg et près des écoles. Il s'agit d'une maison de plain pied avec un jardin



Au rez-de-chaussée		Extérieur
1 hall d'accueil (4.31 m ²)	2 chambres (17.74 et 9.72 m ²)	1 espace clos dont une terrasse couverte
1 bureau (6.9 m ²)	1 WC (2.56 m ²)	
2 salles d'activités (28 m ² et 9.7 m ²) séparées par une cloison amovible	1 salle de change (6.11 m ²)	
1 cuisine (5.07 m ²)	1 rangement : 1.17 m ²	
1 salle de pose		

3. La micro-crèche « La Ronde des Lutins » de Le Gâvre

La structure se situe à proximité de la bibliothèque et dans le centre bourg. Elle est de plain-pied.



Au rez-de-chaussée		Extérieur
1 hall d'accueil (9.15 m ²)	2 chambres (12.40 et 11.30 m ²)	1 espace clos
1 bureau (7.6 m ²)	1 WC (5.70 m ²)	
2 salles d'activités (10.10 m ² et 10.10 m ²) séparées par une cloison	1 salle de change (8.30 m ²)	
1 cuisine (6.25 m ²)	1 rangement : 3.41 m ²	
1 salle de pose (6.50m ²)	Laverie ménage (5.45m ²)	

ANNEXE 1

Enquête de besoins - micro-crèche Bouvron

Une micro-crèche offre un accueil de 9 enfants de moins de 3 ans encadrés par un personnel qualifié (CAP Petite Enfance et auxiliaire de puériculture) sous la responsabilité technique d'une Educatrice de Jeunes Enfants.



1. Quelle commune habitez-vous ? (Cocher votre réponse)

Blain Bouvron La Chevallerai Le Gâvre autre :

2. Etes-vous parents...

a) d'un enfant de plus de 3 ans ? Oui non

b) d'un enfant de moins de 3 ans ? oui non

c) Allez-vous devenir parents en 2010 ? oui non

↳ Si **oui** date présumée de sa naissance :

3. Avez-vous déjà un mode de garde ?

oui non

↳ si **oui** lequel ?

assistants maternels multi accueil autre (précisez) :

↳ sur quelle commune ?

Blain Bouvron La Chevallerai Le Gâvre autre :

4. Sinon, recherchez-vous un mode de garde ?

oui non

↳ si **oui** pour quelle date ? :

↳ sur quelle commune ?

Blain Bouvron La Chevallerai Le Gâvre autre :

5. Seriez-vous intéressé par un accueil en micro-crèche ?

*A renvoyer
avant
le 23 avril
2010*

oui non

↳ si **oui**, pour quelle date ? :

↳ pour combien de places ?

6. Quels sont les jours d'accueil que vous souhaiteriez trouver dans les Micro-Crèche ?

Lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi

7. Quels horaires d'ouverture souhaiteriez-vous trouver dans les Micro-Crèche ?

8h à 18h30 faut-il plus ? oui non

Si **oui** avant 8h : 7h 30 7h plus tôt

Après 18h30 : 19h 19h30 20h

8. Pour vous quels sont vos besoins de mode de garde ?

Lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi

↳ s'agit-il de jours fixes ou variables ?

↳ S'ils sont variables, veuillez précisez :

8h à 18h30 avant 8h : 7h 30 7h plus tôt

Après 18h30 : 19h 19h30 20h

↳ S'agit-il d'horaires fixes ou variables ?

↳ si variable, veuillez précisez :

9. Avez-vous d'autres observations ou remarques:

.....

10. souhaiteriez-vous faire une préinscription ?

oui non

↳ Si oui, merci de nous laisser vos coordonnées

ANNEXE 2

FICHE DE POSTE : AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

RÔLE :

Responsable de l'accueil et de la prise en charge globale de l'enfant au quotidien, en coopération et avec validation du référent technique, tout en respectant les projets éducatif et pédagogique.

Il est l'interlocuteur privilégié du référent technique, celui-ci n'étant pas présent quotidiennement dans la structure

PRINCIPALES ACTIVITES :

- **Après des enfants :**
 - prendre en compte les besoins individuels de l'enfant, tout en l'inscrivant dans une dynamique collective
 - observer le développement psychomoteur de l'enfant et agir préventivement de manière à déceler d'éventuels dysfonctionnements
 - veiller à l'adaptation des nouveaux enfants, au bien-être du groupe et à sa dynamique
 - proposer des activités d'éveil variées adaptées aux besoins et aux capacités de chacun
 - assurer et veiller à l'hygiène des enfants accueillis
- **Après des parents :**
 - réfléchir un accueil de qualité au quotidien
 - offrir un soutien aux parents (écoute, conseil, orientation vers le référent technique)
 - veiller à la discrétion professionnelle
 - valoriser les parents dans leur rôle et ne pas se substituer à eux ou devancer leur demande
 - favoriser l'échange avec les parents sur la vie de la structure par le biais d'outils de communication (panneaux d'affichage, photos...)
- **Après de l'équipe éducative :**
 - Réfléchir et travailler en équipe afin de mettre en œuvre le projet pédagogique, de l'évaluer et de le faire évoluer
 - Participer aux réunions d'équipe dans une visée d'échanges de pratiques et de réflexions professionnelles
 - Avoir un rôle de formateur de terrain vis-à-vis du personnel éducatif et d'éventuels stagiaires
- **Participer à l'entretien des locaux** en suivant le protocole d'hygiène

NIVEAU D'EXPERIENCE

- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Expérience souhaitée en structure d'accueil collective

COMPETENCES REQUISES

- Connaissances des étapes de développement et des besoins de l'enfant
- Connaissances en matière de santé, maladies infantiles et gestes d'urgence
- Aptitude au travail en équipe
- Qualités relationnelles, d'écoute, de disponibilité et de discrétion professionnelle
- Autonomie, sens de l'organisation et prise d'initiatives en lien avec le poste.

ANNEXE 3

FICHE DE POSTE : CAP PETITE ENFANCE

RÔLE :

Responsable de l'accueil et de la prise en charge globale de l'enfant au quotidien, en coopération et avec validation du référent technique et de l'auxiliaire de puériculture, tout en respectant les projets éducatif et pédagogique.

PRINCIPALES ACTIVITES :

- **Auprès des enfants :**
 - prendre en compte les besoins individuels de l'enfant, tout en l'inscrivant dans une dynamique collective
 - veiller à l'adaptation des nouveaux enfants, au bien être du groupe et à sa dynamique
 - proposer des activités d'éveil variées, adaptées aux besoins et capacités de chacun
- **Auprès des parents**
 - réfléchir un accueil de qualité au quotidien
 - offrir un soutien aux parents (écoute, conseil, orientation vers le référent technique)
 - veiller à la discrétion professionnelle
 - valoriser les parents dans leur rôle et ne pas se substituer à eux ou devancer leur demande
 - favoriser l'échange avec les parents sur la vie de la structure, par le biais d'outils de communication (panneaux d'affichage, photos...)
- **Auprès de l'équipe éducative**
 - Réfléchir et travailler en équipe afin de mettre en œuvre le projet pédagogique
 - Participer aux réunions d'équipe dans une visée d'échanges de pratiques et de réflexions professionnelles
- Suivre le protocole **d'entretien des locaux**, et veiller à l'hygiène du matériel (cuisine, lingerie, jeux...)

NIVEAU D'EXPERIENCE :

- Etre titulaire du CAP Petite Enfance
- 2 ans d'expérience auprès de jeunes enfants
- Expérience souhaitée en structure d'accueil collective

COMPETENCES REQUISES :

- Connaissances des étapes de développement et des besoins de l'enfant
- Aptitude au travail en équipe
- Qualités relationnelles, d'écoute, de disponibilité et de discrétion professionnelle
- Autonomie et sens de l'organisation